

# CHAMPIONNATS DE BELGIQUE 2018

JUNIORS/U20 PAR EQUIPE – SENIORS PAR EQUIPES

FLEURET/ÉPÉE/SABRE

**1. Tournoi** CHAMPIONNATS DE BELGIQUE JUNIORS ET SENIORS PAR EQUIPES

**2. Participants** Juniors : année de naissance 1998-2000. Surclassement simple autorisé (2001-2003)

Seniors : année de naissance : 1997 et avant. Surclassement double autorisé (1998-2003)

**3. Date/Lieu** Samedi 28 Avril et Dimanche 29 Avril 2018

Parc sportif des Trois Tilleuls – Hall Omnisports  
Avenue Léopold Wiener, 60  
1170 Watermael-Boitsfort

**4. Organisateur** La Maison de l'Escrime

**5. Contact** Nicolas Boulangé, 0494 38 39 30

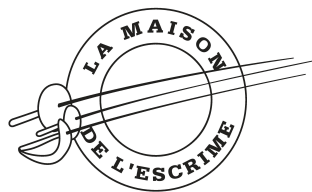
**6. Inscriptions** Les inscriptions doivent être effectuées par les secrétariats des cercles, auprès du secrétariat de la fédération nationale via le formulaire officiel correctement complété.

**Date limite: mercredi 11 Avril 2018 à 11h59 min.**

**7. Droit d'inscription** 70 euro par équipe, plus 75 euro par arbitre à payer sur place (voir règlement du CB - saison 2017–2018).

## 8. Programme

Samedi 28 Avril 2018				
Catégorie junior	Catégorie senior	appel	Scratch	début
	Epée homme senior	Les horaires seront indiqués après la confirmation du nombre d'équipes participantes (13/04/2018)		
Sabre homme junior				
Fleuret homme junior				
	Sabre dame senior			
	Fleuret dame senior			
Epée dame junior				



Dimanche 29 Avril 2018				
Catégorie junior	Catégorie senior	appel	scratch	début
	Fleuret homme senior	Les horaires seront indiqués après la confirmation du nombre d'équipes participantes (13/04/2018)		
	Epée dame senior			
Sabre dame junior				
Epée homme junior				
	Sabre homme senior			
Fleuret dame junior				

Les horaires permettront aux tireurs/tireuses qui le souhaitent de participer aux 2 épreuves de la même catégorie se déroulant la même journée. Par exemple : samedi, une dame senior pourrait participer à l'épreuve sabre et à l'épreuve fleuret si elle le souhaite.

- 9. Arbitrage** Voir règlement du CB - saison 2017–2018
- 10. Equipement** Voir règlement du CB - saison 2017–2018
- 11. Conditions de participation** Une licence valide pour la saison 2017–2018 est obligatoire et la carte d'identité doit être présentée. Pour les étrangers, un certificat de résidence délivré par l'administration communale devra être présenté.
- 12. Remarques** Les chaussures de ville seront interdites à l'intérieur de la salle.
- Stand de matériel : A confirmer
- La Maison de l'Escrime prévoit de partager les résultats en temps réel via sa page Facebook et son site web.
- L'ORGANISATION N'EST PAS RESPONSABLE POUR DES ACCIDENTS PHYSIQUES OU MATERIELS**

